

Commission « Formation, emploi et éducation »

Rapporteurs : Edwige KERBORIOU et Véronique LE FAUCHEUR

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional
**« Pour une compétence régionale affirmée en matière d'information
sur les métiers, les emplois, les formations et les compétences,
au service de parcours individuels d'orientation et d'évolution professionnelle
et du développement économique de la Bretagne »**

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel modifie les compétences de la Région en matière d'orientation et d'évolution professionnelle. Ainsi cette loi :

- réaffirme la responsabilité de la Région sur la coordination des services participant au service public régional de l'orientation et de l'évolution professionnelle (SPRO-EP) ;
- lui retire sa compétence en matière de mise en œuvre opérationnelle du Conseil en évolution professionnelle (CEP) dont le suivi sera confié à la future Commission paritaire interprofessionnelle régionale en charge des transitions professionnelles (CPIR) ;
- lui transfère la compétence d'information sur les métiers et les formations en direction des publics scolaire et étudiants.

Ce transfert comprend les missions exercées par les DRONISEP en matière de diffusion de la documentation et d'élaboration des publications de portée régionale relatives à l'orientation scolaire et professionnelle des élèves et des étudiants. Il nécessite de conforter les partenariats avec les autorités académiques.

La Région entend s'engager dans une évolution structurelle de sa compétence en matière d'informations sur les métiers, les emplois, les formations et les compétences, au service de parcours individuels d'orientation et d'évolution professionnelle et du développement économique de la Bretagne. Il s'agit d'un engagement de principe qui « *ne préjuge pas des décrets et des cadres de référence futurs qui devront préciser les modalités de transfert et notamment les moyens réellement affectés aux Régions, actuellement en deçà des besoins réels* ».

La Région voit dans cette nouvelle responsabilité une opportunité de travailler en plus étroit partenariat avec les branches professionnelles, et les entreprises et les contrats d'objectifs nouvelle génération avec les branches auront vocation à participer à la structuration de l'action régionale dans ce domaine.

L'organisation de cette nouvelle offre de service s'exercera autour de 5 grands axes et enjeux :

- une offre à organiser en proximité ;
- une production d'information en lien avec les réalités socio-économiques régionales qui devra porter sur les besoins en emplois et en compétences des entreprises et secteurs professionnels, les stratégies de recrutement des entreprises, des secteurs professionnels mais également des territoires, les parcours d'insertion et les attentes et usages des publics ;
- un accès à des ressources diversifiées et adaptées aux attentes des usagers ;
- une offre de service d'information personnalisée, « *décentralisée* » et « *hors les murs* » c'est-à-dire hors des structures relevant du SPRO-EP (médiathèques, supermarchés, Restaurants du cœur...) et dans le cadre d'une plateforme numérique avec « *la possibilité d'une autonomie accompagnée, non prescriptive,*

favorisant les processus d'aide à la décision qui donnent à chacun la possibilité de décider en connaissance de cause » ;

- la formation des acteurs intervenant dans le domaine de l'information auprès des publics.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER ne peut qu'appuyer le fait qu'il est important de disposer d'une information de qualité, répondant aux attentes des publics, élaborée en lien avec les partenaires économiques et sociaux et les objectifs définis dans CPRDFOP. Il souligne le volontarisme de la Région qui entend s'engager dès à présent dans une évolution très importante de sa compétence en matière d'informations sur les métiers, les emplois, les formations et les compétences et il approuve son engagement de principe qui lui permet de se préparer dès à présent aux évolutions conséquentes que ses nouvelles compétences vont impliquer.

Le texte proposé se situe en amont des décrets et des cadres de référence futurs qui préciseront les modalités de transfert et notamment les moyens réellement affectés aux Régions. Il reste donc relativement imprécis quant à l'organisation qui sera mise en place. Il avance quelques pistes néanmoins comme par exemple la volonté d'associer les psychologues de l'Education nationale et les professeurs principaux au plan de formation des partenaires du service public régional de l'orientation et de l'évolution professionnelle.

Le CESER approuve les principes énoncés concernant la nécessité d'un accompagnement individualisé, permettant à chacun, y compris les plus « fragiles » (au sens de fragilité sociale ou de fragilité scolaire), d'accéder à l'information, mais aussi de se projeter et de construire son parcours de réussite. Ces principes se trouvaient déjà dans le cadre de référence du service public régional de l'orientation voté en avril 2015 ; ils ont été réaffirmés dans le cadre du Contrat de plan régional de développement de la formation et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP), et ont été validés par tous les acteurs signataires.

Le CESER tient à souligner que si la loi ne confie à la Région, s'agissant des publics scolaires et étudiants, que la mission d'informer, celle-ci ne peut être déconnectée de l'accompagnement à l'orientation.

Par ailleurs, il attire l'attention du Conseil régional sur le fait qu'il devra établir ou développer des partenariats avec les Conseils départementaux et les partenaires sociaux. Les premiers ont en effet :

- la compétence de l'insertion et dans ce cadre accompagnent les personnes les plus éloignées de l'emploi. Le PRIC prévoit d'élargir les coopérations et partenariats avec les acteurs qui accompagnent les personnes les plus éloignées de l'emploi, de la formation et de la société ;
- la compétence également de la protection de l'enfance avec en perspective le plan pauvreté qui prévoit d'accompagner les jeunes placés jusqu'à 21 ans et non plus 18 ans ;
- la compétence des collèges, dans lesquels ils ont déjà d'ores et déjà engagé et financé des actions d'information sur les métiers auprès des collégiens.

Quant aux partenaires sociaux, ils auront une large part de responsabilité, d'une part, en matière d'apprentissage dans le cadre des branches professionnelles paritaires et, d'autre part, en matière de suivi du Conseil en évolution professionnelle (CEP) dans le cadre de la future commission paritaire interprofessionnelle régionale (CPIR).

Par ailleurs, compte tenu de la perte de compétence de la Région en matière de mise en œuvre opérationnelle du Conseil en évolution professionnelle (CEP), le CESER préconise que les engagements des signataires du CPRDFOP permettent de maintenir une cohérence entre ce conseil et le SPRO-EP.

Le document précise que « *La production de ressources s'effectuera en complémentarité des ressources existantes notamment les ressources de l'ONISEP, et s'inscrira, pour les professionnels, dans le cadre d'une démarche*

d'ingénierie pédagogique d'information sur les métiers ». A ce titre, le CESER souligne l'importance de mobiliser toutes les compétences d'ores et déjà développées à l'échelle du territoire.

Le transfert des missions de la DRONISEP à la Région doit être l'occasion de construire au niveau régional un service d'information et d'orientation universel qui s'adresse à tous mais soit aussi personnalisé, et donc en mesure de s'adapter notamment aux publics scolaires dont les besoins sont différents de ceux des adultes. Ce service devra mobiliser les ressources et outils existants qui ont été développés par les différents acteurs : la DRONISEP mais aussi le GREF Bretagne, et les filières professionnelles. Il serait regrettable de perdre et reconstruire des outils alors même que plusieurs d'entre eux font leur preuve au quotidien : le site *Nadoz*, les vidéos sur les formations et les métiers, les plateformes téléphoniques et internet de réponses aux questions des internautes, la documentation à destination des collégiens, des lycéens, des étudiants, l'accompagnement et les ressources produites à destination des équipes éducatives, des familles, des professionnels des services d'information, ...

L'information sur les besoins en compétences des entreprises et des filières est indispensable, mais n'est pas le seul levier qui permet à une personne, qu'elle soit jeune ou adulte, de choisir un métier ou une formation dans lesquels elle se sentira bien. La notion de débouché immédiat répond davantage à la problématique d'un adulte en reconversion qu'à celle d'un élève de collège. Qui peut actuellement prédire à quoi ressemblera le marché économique auquel un élève actuellement au collège sera confronté quand il rentrera dans la vie active ? Il paraît donc indispensable de construire avec lui les compétences qui l'aideront à choisir son orientation en fonction de ce qu'il est, à déconstruire les stéréotypes, à rechercher et trier l'information utile, à appréhender son environnement quel qu'il soit.

L'information sur les formations est primordiale ; elle doit permettre à chacun de se représenter clairement la réalité d'un métier mais aussi, pour les lycéens de se représenter clairement les attendus de l'enseignement supérieur ou encore pour les collégiens de se représenter, les attendus du lycée ou des centres de formation d'apprentis (CFA).

Dans l'information qui sera donnée aux jeunes et aux familles il sera vraiment nécessaire de ne pas se limiter aux formations menant aux métiers attendus aujourd'hui par les acteurs économiques régionaux, ni du reste au seul secteur marchand car il est entendu que les entreprises de l'économie sociale et solidaire et le secteur public recrutent également.

La question du transfert à la Région de la DRONISEP est un sujet sensible – tout n'est pas aujourd'hui précisé à ce sujet. Le CESER souhaiterait connaître la position du Conseil régional et du Rectorat sur ce transfert de compétences et de personnes ainsi que sur les perspectives d'évolution de ce service.

Le CESER partage les orientations générales contenues dans ce rapport mais reste en attente de ce que l'Etat précisera dans les décrets d'application. Il sera vigilant sur la concrétisation de cette nouvelle compétence de la Région qui revient en fait à développer une meilleure orientation des jeunes.

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne

Pour une compétence régionale affirmée en matière d'information sur les métiers, les emplois, les formations et les compétences, au service de parcours individuels d'orientation, d'évolution professionnelle et du développement économique de la Bretagne

Nombre de votants : 98

Ont voté pour l'avis du CESER : 97

Sophie JEZEQUEL (CRAB), Edwige KERBORIOU (CRAB), Laurent KERLIR (CRAB), Cécile PLANCHAIS (FRSEA), Henri DAUCE (Confédération paysanne de l'Ouest), Philippe DAGORNE (Par accord CERAFEL-UGPVB-CIL), Olivier LE NEZET (CRPMEM), Jehane PRUDHOMME (CRPMEM), Goulven BREST (Par accord Comités régionaux de la conchyliculture de Bretagne nord et Bretagne sud), Philippe PLANTIN (CRMA), Marielle TARTIVEL (U2P), Philippe LE ROUX (U2P), Sylvère QUILLEROU (CNPL), David CABEDOCE (CCIR), Evelyne LUCAS (CCIR), Emmanuel THAUNIER (CCIR), Brigitte DELAHAIE (MEDEF), Marie-Christine LE GAL (MEDEF), Annie SAULNIER (MEDEF), Daniel TUNIER (MEDEF), Brigitte LE CORNET (CPME), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Bernard LAURANS (Par accord SNCF-SNCF Réseau-EDF-ENEDIS-RTE-ENGIE-La Poste), Jean-Yves LABBE (Bretagne pôle naval), Isabelle AMAUGER (URSCOP), Ronan LE GUEN (Collectif de fédérations d'insertion par l'activité économique : par accord entre la fédération des entreprises d'insertion Bretagne, Chantier école Bretagne, Collectif des associations intermédiaires 29, Fédération des associations intermédiaires 22, Union départementale des associations intermédiaires 56), Anne-Claude LEFEBVRE (Par accord CRITT-Centres techniques de Bretagne), Françoise BOUJARD (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Danielle CHARLES LE BIHAN (CFDT), Isabelle CONAN ROUSSEAU (CFDT), Joël DEVOULON (CFDT), Marie-Annick GARAUD LE GARS (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Brigitte LE CLECH (CFDT), Véronique LE FAUCHEUR (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Hervé THIBOULT (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Olivier CAPY (CGT), Nicolas COSSON (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Ronan LE NEZET (CGT), Lindsay MADEC (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Florence PRIGENT (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Nadine HOURMANT (FO), Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Pierrick SIMON (FO), Annie COTTIER (CFTC), Daniel CLOAREC (CFTC), Marie-Andrée JEROME-CLOVIS (UNSA), Bertrand LE DOEUFF (UNSA), Jean-Marie BERTHO (CFE-CGC), Jean-Marc CLERY (FSU), Françoise FROMAGEAU (URAF), Annie GUILLERME (FR-CIDFF), Lydie PORÉE (Planning Familial), Jacqueline PALIN (CROS), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), Marie-Martine LIPS (CRESS), Marie-Anne CHAPDELAIN (FAS), Marylène SIMON (Par accord URAPEI-CREAI), Marie-Christine CARPENTIER (URIOPSS), Carole LE BECHEC (Réseau Cohérence), Joseph-Bernard ALLOUARD (Mouvement Agir Tous pour la Dignité), Pierre BARBIER (Coordination des associations de solidarité internationale), Mireille MASSOT (UNAASS), Claudine PERRON (Kevre Breizh), Patrice RABINE (SYNDEAC), Marine LE GALL-ELY (Universités de Bretagne), M'Hamed DRISSI (Conférence des directeurs des Grandes écoles de Bretagne), Antoine DOSDAT (IFREMER), Patrick HERPIN (INRA), Michel MORVANT (par accord SOLIHA Bretagne et Habitat et développement en Bretagne), Gérard CLEMENT (Par accord entre l'UFC - Que choisir et Consommation, logement et cadre de vie (CLCV)), Anne-Sophie JEGAT (FRGEDA), Marie-Pascale DELEUME (Eau et rivières de Bretagne), Jean-Yves PIRIOU (Eau et rivières de Bretagne), Sylvie MAGNANON (Bretagne vivante), Jean-Luc TOULLEC (Bretagne vivante), Michel CLECH (REEB), Jean-Philippe DUPONT (Personnalité qualifiée environnement et développement durable), Cécile MARTIN (Personnalité qualifiée), Franck

PELLERIN (Personnalité qualifiée), Anne LE MENN (Personnalité qualifiée), Bernard GAILLARD (Personnalité qualifiée), Marie ELOY (Personnalité qualifiée), Gilles MATHEL (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 1

David COCAULT (SOLIDAIRES)

Adopté à l'unanimité



Intervention de Gaëlle URVOAS Comité régional CGT de Bretagne

La CGT tient à souligner la pertinence de l'avis du CESER sur les évolutions du service public régional de l'orientation et de l'évolution professionnelle rappelant qu'il est important pour tous de disposer d'une information de qualité, répondant aux attentes des publics.

Nous restons toutefois dans l'attente des précisions sur les moyens qui permettront à la région de faire face aux évolutions conséquentes que ses nouvelles compétences vont impliquer et nous demeurons inquiets de certaines orientations.

La notion de service public régional de l'orientation et de l'évolution professionnelle tout au long de la vie reste encore à définir.

L'accent du bordereau est donc mis sur la mission qui reste de la responsabilité de la région à savoir l'information.

Le parent pauvre de la loi reste indéniablement le véritable droit à l'accompagnement à l'orientation de tous les publics. Il s'agit même de son appauvrissement vis-à-vis de l'existant.

Dans son avis, le CESER souligne que la mission d'informer ne peut être déconnectée de l'accompagnement à l'orientation même si, s'agissant des publics scolaires et étudiants, la loi ne la confie pas en tant que tel à la Région. Il ne suffit pas d'informer pour accompagner, dans le respect des individus, l'orientation des jeunes en questionnement, des adultes en recherche de reconversion ou des personnes fragiles, face aux masses d'informations qui seraient subitement toutes accessibles. Avoir de l'information, souvent en trop grand nombre, pas forcément structurée, amène aussi à perdre le fil conducteur et la possibilité d'un choix réel.

Cela n'empêche pas, bien au contraire, comme le dit l'avis du CESER, qu'il est indispensable d'élaborer des plans de formations pour que tous les acteurs du service public régional de l'orientation et de l'évolution professionnelle s'approprient et sachent utiliser les ressources mises à disposition par la région.

La CGT souhaite insister pour que les évolutions du service public régional de l'orientation et de l'évolution professionnelle aillent vers le maintien d'un accueil des publics prenant en compte leurs spécificités, accueil qui devra aussi être disponible sur tout le territoire.

Nous regrettons à cet effet que les CIO ne soient pas cités dans l'enjeu d'une offre de service sur tout le territoire et pour tous les jeunes. Par exemple, le recours à des psychologues de l'éducation nationale n'est possible que dans les établissements publics et dans les CIO.

Ce type de structure, s'insérant dans le réseau des accompagnateurs de l'information et de l'orientation, doit rester vivant au plus proche des jeunes et de leurs familles.

La définition d'une offre de service doit tenir compte de l'expérience des professionnels existants et ne pas ouvrir la boîte de pandore à des offres de services privés, alléchés par la manne d'un nouveau financement possible.

Même si la région n'en est pas responsable, la remarque vaut aussi pour les professionnels des Fongecif dans le cadre du Conseil en Evolution Professionnelle.

L'accès miracle à des plateformes informatiques, inaccessibles dans beaucoup de foyers, n'est pas la solution, même si cela reste un outil indispensable mais à améliorer.

La CGT regrette que la définition du service public régional de l'orientation et de l'évolution professionnelle aille jusqu'à évoquer sa présence, entre autre, dans les supermarchés. Il s'agit là d'un mélange bien léger des actions de diffusion de l'information avec les réels besoins d'accompagnement des publics. On est loin de la notion d'un véritable service public.

Enfin, la CGT, attachée au développement économique de la Bretagne, ne souhaite pourtant pas que les informations dispensées à des fins d'orientations soient trop cantonnées à l'environnement socio-économique de la Bretagne ; c'est d'autant plus vrai pour les publics scolaires mais tout aussi important pour les adultes en recherche de réorientation qui peuvent faire le choix de se former dans d'autres régions, pour d'autres métiers. L'avis du CESER doit être bien entendu sur ce point.

Par ailleurs, il nous semble que l'Etat est le meilleur garant d'une neutralité et d'une pluralité de l'information délivrée sur les métiers et les voies de la formation. L'apport des acteurs régionaux à la construction de ces informations est indispensable et pertinent mais ne doit pas constituer l'essentiel de la base informative.

C'est pour cela aussi que la CGT insiste sur le fait qu'il faut préserver un accompagnement et une information spécifique par public. Pour être efficace, le service public régional de l'orientation et de l'évolution professionnelle doit répondre aux besoins de ces publics différents et doit donc être adapté à leurs attentes. De fait, le Conseil Régional doit tout faire pour que cela soit possible.

Au risque de se répéter, la formation est la passerelle vers l'emploi de qualité et durable. La formation ne peut pas être le jouet du grand patronat qui veut prioritairement des bras et beaucoup moins des cerveaux émancipés.



Intervention de Evelyne LUCAS

Chambre de commerce et d'industrie de région Bretagne

Je m'exprime au nom des acteurs économiques du collège 1.

La loi du 5 septembre 2018 introduit une nouvelle évolution du champ de compétence de la Région sur le service public régional de l'orientation et de l'évolution professionnelle, en lui donnant la responsabilité de la coordination des acteurs de ce service.

Pour être efficace et répondre pleinement aux enjeux d'information large et complète, cette coordination devra impliquer tous les acteurs publics et privés de l'orientation professionnelle, mais aussi les professionnels de l'information métiers.

Elle pourra s'appuyer sur les différents outils de communication utilisés jusqu'à présent, ainsi que sur la future application mobile permettant à chacun de choisir directement une offre de formation, sans intermédiation, garantissant à toute personne l'accès à une information gratuite.

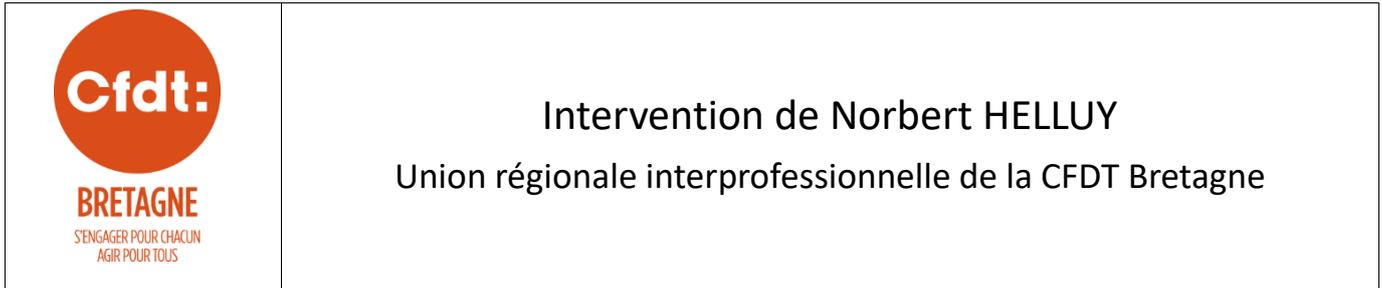
La loi octroie également à la Région une compétence complète d'information sur les métiers et les formations, en lui transférant la responsabilité de cette mission sur le public scolaire.

L'orientation est la clé de la réussite de la formation par l'alternance. La loi sur la liberté de choisir son avenir professionnel prévoit dans cette perspective plusieurs mesures : des journées d'information au collège et au lycée, de la 4ème à la 1ère et des préparations à l'apprentissage organisées par les CFA et des organismes habilités. En outre, une nouvelle classe de troisième, dite « prépa-métiers », sera créée pour les élèves souhaitant préparer leur orientation, en particulier vers la voie professionnelle et l'apprentissage, et poursuivre l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Elle permettra de renforcer la découverte des métiers, par des stages en milieu professionnel, et préparer à l'apprentissage, notamment par des périodes d'immersion en CFA.

Comme pour la carte des formations, la concertation avec l'Education Nationale est donc indispensable en termes d'orientation et d'information métiers. Les régions, dans leurs missions de coordination, devront s'assurer de cette concertation et de l'ouverture des portes des collèges et des lycées aux organismes en charge de l'information métiers et de la valorisation de l'alternance.

Cette nouvelle compétence doit s'exercer en tenant compte des attentes des élèves pour qui l'offre en matière de découverte concrète des métiers est majoritairement ressentie comme insuffisante alors même qu'elle est considérée comme une priorité par les politiques publiques.

Je vous remercie de votre attention.



La CFDT est en accord avec l'avis du CESER qu'elle votera. Elle tient néanmoins à rappeler les points suivants :

- la volonté de la Région de mettre en œuvre rapidement sa compétence en matière d'information sur les métiers et les formations, d'y associer l'ensemble des acteurs dont ceux du quadripartisme avec comme objectif principal de répondre au besoin d'un accompagnement individualisé des personnes (scolaires et adultes).
- la perte de la compétence de la Région en matière de conseil en évolution professionnelle. Sur ce point, la CFDT sera particulièrement vigilante à ce que le nouveau dispositif soit organisé en partenariat fort avec le SPRO-EP.
- l'organisation du futur dispositif doit se faire en utilisant notamment les savoirs et les bonnes pratiques déjà existantes en Bretagne et en ayant un regard particulier sur les personnels qui ont ces connaissances et compétences et qui peuvent permettre une mise en œuvre rapide des missions. La CFDT invite aussi les différents acteurs à développer davantage leurs partenariats et actions afin d'être au plus près des différents publics, y compris les plus « fragiles », partout et plus particulièrement dans les territoires.

Pour la CFDT, l'information sur les métiers et les formations doit être complète, tant en ce qui concerne les métiers que les formations, et accessible à tous quel que soit le réseau d'enseignement (public, privé, apprentissage). Elle doit répondre aux différents souhaits des personnes, notamment en matière de développement personnel, et ne pas se situer dans une posture adéquationniste formation, emploi, territoire.

Enfin, la CFDT sera particulièrement attentive à ce que l'Etat proposera dans les décrets d'application, tant en matière d'organisation des dispositifs, de réponse aux besoins des différents publics que de mise à disposition ou de transfert de personnels.



Intervention de Edwige KERBORIOU Chambre régionale d'agriculture de Bretagne

Je m'exprime ici au nom des acteurs du collège 1.

La mise en place d'une véritable coordination par le Conseil régional, des services œuvrant sur le champ de l'orientation et de l'information sur les métiers et emplois, donne un cadre qui devrait permettre une réelle mobilisation des acteurs des territoires et un décloisonnement à tous les niveaux (publics et types d'actions).

Nous pensons que le fait d'afficher clairement que l'orientation s'inscrit dans des perspectives d'insertion en phase avec les besoins des compétences des entreprises et des filières est une évolution majeure à laquelle nous souscrivons totalement.

Nous souhaitons participer pleinement à cette dynamique aux côtés de la Région, dans un contexte de fortes tensions sur le marché de l'emploi en agriculture et agroalimentaire en :

- contribuant à travers notre outil d'observation du secteur agricole et agro-alimentaire à cette dynamique d'observation tant régionale que territoriale associant les différentes branches professionnelles pour aboutir à des travaux réellement innovants
- valorisant l'étude réalisée en 2018 sur l'attractivité des métiers de la production agricole en engageant des actions innovantes, des stages d'immersion en milieu professionnel, sur des plateaux techniques, dans un cadre partenarial avec les réseaux d'enseignement, le rectorat et les entreprises et organisations professionnelles, interprofessions
- poursuivant le travail d'étude pour mesurer l'écart entre la vision et les attentes des jeunes par rapport au monde de l'entreprise et identifier ce que les entreprises proposent ou mettent en avant pour attirer les jeunes dans les entreprises agricoles. Nous souhaitons au travers de ce dispositif coordonné par la Région, mutualiser entre branches professionnelles en tension les expériences positives pour accompagner les entreprises dans le développement de leur attractivité. Nous partageons l'objectif affiché d'associer davantage les entreprises aux process d'information et d'orientation et de les accompagner dans cette démarche.
- continuant à participer aux travaux des CTEF tout en souhaitant une clarification des investissements et actions qui relèvent du niveau régional (créations de supports, de ressources, de médias pour informer sur les métiers, études...) de celles qui relèvent du niveau territorial pour éviter les redondances et optimiser les moyens (animations, mises en relations...).

Je vous remercie de votre attention.



Intervention de Jean-Marc CLERY FSU Bretagne

C'est peu de dire que la *loi du 5 septembre* a bouleversé le champ de la formation professionnelle comme celui de l'orientation ; et comme on pouvait s'y attendre, le *big Bang* consiste moins à créer une nouvelle organisation qu'à ouvrir le champ des possibles au marché. En matière d'orientation c'est l'impression de chaos qui domine aujourd'hui ; car si la loi a tranché sur certains points (mise en œuvre du CEP, transfert des DRONISEP), sur bien d'autres et pas des moindres, l'incertitude demeure encore largement.

La FSU continue de contester le démantèlement de l'ONISEP qui sera désormais cantonné à de la gestion de données - dont on ne sait d'ailleurs pas bien comment elles seront désormais constituées - et qui laissera le champ libre aux éditeurs privés. La FSU refuse également les fermetures de CIO et la remise en question de la pleine appartenance des psychologues et des directeurs des CIO à l'Éducation nationale.

Dans ce contexte chaotique, la Région a la volonté d'anticiper une organisation à l'échelle de la Bretagne alors que ni le futur *Cadre de référence nationale* précisant les rôles respectifs de l'État et des régions, ni les décrets d'application ne sont encore connus.

Pour la FSU il n'est pas indifférent de savoir ce que vise cette nouvelle organisation et surtout quelle conception de l'orientation elle porte. Or on peut s'interroger sur ce que la Région entend exactement quand elle évoque « *l'amélioration de l'efficacité* » qu'elle souhaite apporter au processus d'orientation des élèves (p2 du document)? Selon quels effets attendus la Région entend-elle évaluer cette efficacité ?

Il est dit également que les élèves jugeraient aujourd'hui la découverte concrète des métiers « *insuffisante* » et la considéreraient comme « *une priorité* ». Les travaux recensés pour la conférence du CNEC (enquête *BIOP 2010* et *INJEP 2013*) montrent pourtant que ce dont ont besoin prioritairement les élèves c'est d'un accompagnement personnalisé car ils se sentent noyés d'informations surtout les élèves des milieux les plus modestes.

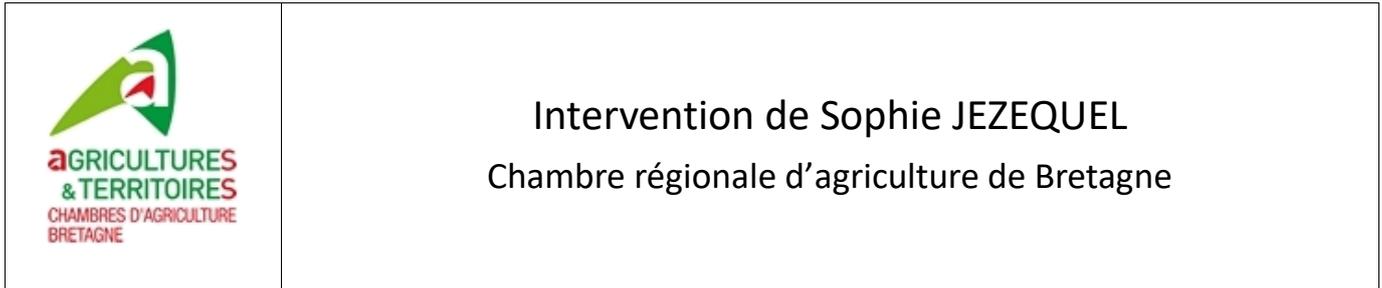
On s'interroge aussi sur la volonté de la Région d'engager les directeurs des CIO dans « *l'ingénierie pédagogique de l'information sur les métiers* ». De quoi s'agit-il au juste ?

Le métier des DCIO n'est pas de faire « *de l'information sur les métiers* », encore moins de faire la promotion des métiers en tension, de l'apprentissage, etc. Les directrices et directeurs des CIO animent l'équipe des psychologues des CIO, ils analysent la politique d'orientation et participent à l'animation de bassin, ils suivent les situations complexes des élèves et travaillent avec toutes les structures qui prennent en charge les adolescents et les jeunes adultes, en particulier les chefs d'établissements.

Avec le pilotage des PSAD, les DCIO exercent une responsabilité majeure en matière de prévention et de suivi du décrochage scolaire – une politique qui est une priorité pour la Région.

Qu'il s'agisse des CIO ou des psychologues de l'Éducation nationale, aucun ne considère que son métier consiste à faire primer le « *réalisme de l'emploi* » dans un bassin sur les aspirations des jeunes.

Les difficultés nouvelles pour les élèves comme pour les professeurs principaux générées par « *Parcoursup* » et la réforme du lycée nous montrent aujourd'hui s'il en était besoin que le travail d'accompagnement des scolaires ne saurait se limiter à la dimension « *information* ». Cela devrait du moins inciter l'ensemble de parties concernées à ne pas renforcer davantage une approche utilitariste et de court terme.



Je m'exprime ici au nom des acteurs du collège 1.

Nous partageons l'objectif de faciliter l'accès à l'emploi pour ceux qui sont les plus fragiles et les plus éloignés de l'emploi à travers le pacte régional d'investissement dans les compétences. Il s'inscrit dans le prolongement des travaux et des objectifs affichés dans le CPRDFOP qui a fait l'objet d'échanges et de débats ouverts. Nous approuvons aussi la volonté exprimée dans ce pacte de décloisonner et fluidifier les dispositifs, et les financements en faveur de l'orientation, l'emploi, la formation.

Nous pensons que le fait de s'appuyer sur les travaux d'observation emplois – métiers – compétences pour orienter les actions d'amélioration des compétences, est une très bonne chose. Les résultats de ces travaux contribueront aux actions, au bénéfice des branches professionnelles, des entreprises et des actifs.

Au travers de notre outil d'observation du secteur agricole et agroalimentaire, nous sommes intéressés pour contribuer à cette dynamique d'observation associant les différentes branches professionnelles. Cette démarche nécessitera un réel travail de coordination pour aboutir à des travaux innovants. Elle nécessitera également des moyens supplémentaires d'observation.

Le rôle renforcé des CTEF nous semble essentiel, en complément des compétences dévolues aux OPCO, car ces instances dans lesquelles nous nous impliquons depuis leur création permettent :

- une concertation locale entre les structures de l'emploi et le monde économique, et leur mobilisation ;
- une inter connaissance des acteurs sur un même territoire ;
- le portage de projets qui répondent aux problématiques spécifiques du territoire ;
- de s'appuyer sur les réseaux et/ou structures qui œuvrent localement.

Nous attirons néanmoins l'attention sur la nécessité de clarifier les actions et sujets qui doivent être traités et financés à l'échelon territorial et/ou régional.

L'ouverture des dispositifs compétences clés à un public plus large répond à une réelle nécessité pour sécuriser les parcours qualifiants. La poursuite et le renforcement des actions territoriales expérimentales répond au besoin d'innovation, d'expérimentation, tant pour sécuriser les parcours qualifiants que pour s'adapter aux évolutions des métiers.

Concernant les parcours qualifiants, nous partageons l'idée de renforcer l'accompagnement des publics, d'intensifier l'implication des entreprises tout au long de la formation, de tester dans le domaine agricole des AFEST (projets de formation en situation de travail) sachant que des initiatives comme les AEF emploi en agriculture s'inscrivent dans cet objectif. Il faudra cependant veiller à donner les moyens aux organismes de formation d'assurer ces fonctions d'accompagnement renforcé, d'individualisation des parcours, de mobilisation des entreprises aux travers des politiques d'achat de formation.

La phase d'amorçage du plan d'investissement dans les compétences qui a démarré en 2018 a permis de créer une dynamique sur les territoires avec la contribution des différents financeurs (OPCA, Pôle emploi, conseil régional, ...). Nous espérons que le lancement de la réforme de la formation ne va pas casser cette dynamique durant le premier semestre 2019 qui va constituer une phase transitoire où les rôles de chaque financeur vont être revus et où la disponibilité des crédits paraît incertaine pour ce début d'année.

Le dispositif d'évaluation au fil de l'eau de ce pacte nous paraît essentiel.

Je vous remercie de votre attention.